

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 32

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D044_290324

**MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE
RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT
Lot n°1 : Réhabilitation par tranchée des réseaux d'assainissement
Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux
Autorisation**

Lors de sa séance du 28 mai 2021, le Conseil Communautaire a autorisé la passation de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux relatif au maintien de la qualité des eaux de baignade et à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, lot n°1 réhabilitation par tranchée des réseaux d'assainissement, avec le groupement d'entreprises CISE TP NORD OUEST (mandataire solidaire) et SOGEA NORD OUEST TP (co-traitant) pour une durée de 4 ans.

La Commission d'Attribution des Marchés s'est réunie le 26 janvier 2024, à l'effet de prendre connaissance des modifications mineures sur le bordereau des prix et a émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°1 consistant en la modification de la définition des prix n°18 et n°22 sans modification de leur montant et en l'ajout de prix complémentaires pérennes concernant la gestion des matériaux contaminés aux hydrocarbures aromatiques polycycliques lors des travaux et de prix ponctuels concernant les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement situés Boulevard Fernand Moureaux à Trouville-sur-Mer.

Le montant total maximum et les autres clauses de l'accord-cadre sont inchangés.

Après avis de la Commission d'Attribution des Marchés du 26 janvier 2024 et du Bureau réuni le 15 mars 2024, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- autoriser la passation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE la passation de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de travaux,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Communauté
de Communes**

Coeur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



Christèle CERISIER-PHILIPPE
Secrétaire de séance



Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

